

RAPPORT MORAL 2016

La rédaction du rapport moral est souvent pour le Président l'occasion de faire état des points forts et des points faibles de l'association. En préambule, je ne considère pas détenir le savoir et les compétences de mes prédécesseurs, la qualité de leurs interventions n'étant plus à démontrer. Aussi je sollicite votre indulgence à mon égard.

Un changement de Présidence

Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler mon arrivée à la présidence de notre association. Jean-Louis ayant annoncé sa volonté de ne plus assurer celle-ci et, faute de candidat, j'ai accepté de me présenter. Car inquiet de l'avenir des associations environnementales, suite à la reconfiguration administrative des régions, conjuguée à de nouvelles compétences dues à la loi Notre, je savais qu'une vacance de présidence pouvait fragiliser notre association. Et de fait, au cours de l'année 2016, une grande partie de notre énergie a été consacrée à l'accompagnement de ces changements.

Le contexte politique

Un grand chambardement, une nouvelle région : Nouvelle Aquitaine

Notre inquiétude sur la place de la protection de l'environnement et des moyens qu'on lui alloue n'a pas disparu. Même si pour 2016 notre activité n'a pas été affectée, beaucoup d'indicateurs laissent présager des difficultés pour les années futures.

Ainsi financièrement, les résultats positifs de nos comptes, qui ont permis de constituer des réserves, contribuent à préserver notre indépendance. Toute l'histoire de Vienne Nature, association à la fois militante et naturaliste s'est construite sur cette liberté d'agir en fonction de ses convictions. Se donner les moyens pour garantir à ses adhérents et à ses salariés la possibilité de travailler en toute indépendance ne doit pas être un luxe. A ce titre, nous avons refusé de nous associer à la campagne « sentinelle de l'environnement » organisée par l'association « Cistude », non pas à cause de son aspect scientifique, mais en raison son organisation associative sans adhérents !

Néanmoins le plus inquiétant est l'atteinte aux valeurs associatives, comme la remise en cause de la place des associations environnementales dans les diverses instances régionales, ou pire le fait de les phagocytter. On a pu constater que le regroupement des associations régionales, comme l'ORE, le CREN, avec la non prise en compte de leurs expertises et savoir-faire, était manifeste.

La culture du partenariat, du réseau s'est fortement développée dans l'ancienne région Poitou-Charentes, mais ne semble pas l'avoir autant été dans les autres régions. De ce fait nos représentants des réseaux constatent qu'il est très difficile de l'étendre à l'échelle de cette nouvelle région. Espérons que le dialogue puisse donner à ces nouvelles instances cette culture du travail en réseau.

FNE Nouvelle Aquitaine : AG constitutive mars 2016

Vienne Nature, membre fondateur de Poitou-Charentes Nature, travaille en concertation avec les autres associations. Consciente de l'intérêt de travailler ensemble, tout en préservant son identité territoriale ou d'action, Vienne Nature a immédiatement soutenu la constitution de la fédération régionale dénommée : FNE Nouvelle Aquitaine.

Un grand défi de regrouper des associations ayant une histoire différente, des pratiques de travail éloignées et d'autres modes de représentation. Mais ce n'était pas suffisant pour décourager les administrateurs de PCN ! Grâce à leur ténacité, une fédération régionale s'est constituée en mars 2016. Apprendre à se connaître pour travailler demain ensemble a été la première tâche de nos nouveaux représentants régionaux.

L'engagement des bénévoles

Comme pour les années précédentes, en 2016, la représentation de Vienne Nature dans les nombreuses instances, la participation aux enquêtes publiques, les recours divers et variés, la vie associative ont mobilisé toutes nos forces et nous sommes quelquefois au bord du burnout.

Au cours de l'année, nous vous avons sollicités pour intervenir au sujet des pesticides, de la cartographie des cours d'eau, certains ont répondu, mais notre impact reste limité.

Le champ d'intervention des associations de protection de l'environnement est sans limite, Vienne Nature n'échappe à ce dilemme. Peut-on être présent sur tous les fronts ? Je ne peux pas répondre à cette question, car je ne veux pas que nous nous privions d'une partie de notre compétence. Mais je pense que là où d'autres associations locales interviennent, nous nous devons de les soutenir et accepter de ne pas être en première ligne. Comment consolider ce travail pour les années à venir ?

L'équipe des salariés

En 2016, Alice Cheron, remplaçante de Nicolas Tranchant, a pris très rapidement ses marques. Comme pour les années précédentes, l'équipe des salariés a donné entière satisfaction. En raison de la forte charge de travail, nous avons recruté un jeune naturaliste en CDD. Vu l'absence de vision à long terme de la politique environnementale des collectivités, l'équilibre dans ce domaine reste fragile et nous impose beaucoup de rigueur.

Le travail partenarial avec les collectivités. Un équilibre précaire.

- *La chartre de l'arbre à Poitiers*

L'actualité militante n'est pas sans risque et l'interpellation disproportionnée par les forces de l'ordre de Katia Lipovoï nous a particulièrement choqués. Vienne Nature, qui était intervenue dans ce dossier pour limiter la destruction des platanes dans le quartier de la Couronne à Poitiers, a eu le sentiment d'être dupée par les services de la ville. Aussi, après avoir transmis de nombreux documents sur l'élaboration d'une chartre de l'arbre, notre association n'a pas participé à sa rédaction.

- *Le schéma départemental de l'eau*

Le Conseil Départemental a sollicité toutes les instances de son territoire pour élaborer un schéma départemental de l'eau. Si Vienne Nature soutient l'état des lieux de ce projet, elle n'approuve pas les orientations qui privilégient le financement de mesures quantitatives au détriment des mesures qualitatives.

2 / 3

- ***Un nouveau chantier, élargissement A 10 : une concertation volontaire !***

L'État, après avoir « vendu » la gestion de nos autoroutes, vient de déléguer à ses concessionnaires la charge d'élaborer et de gérer l'enquête d'utilité publique pour l'élargissement de l'autoroute A10 entre Tours et Poitiers.

Deux administrateurs participent à la concertation et aux travaux de préfiguration. Sur proposition de nos collègues de la SEPANT d'Indre et Loire, une réunion de concertation nous a permis de mieux cibler nos objectifs. Malgré notre opposition de principe à ce type d'aménagement du territoire, nous devons participer en amont à cette enquête pour infléchir les choix du constructeur. Cependant à l'issue de l'enquête, notre participation aux mesures d'accompagnement ou de compensation sera à déterminer.

La législation au service de la biodiversité

- ***Loi biodiversité 2016 : Protection des alignements d'arbre, mais pas des haies !***

Le 8 août 2016 était votée la loi sur la biodiversité, celle-ci tant attendue par les écologistes a fait l'objet de toutes les attaques de la part des lobbies de « tous poils », avec pour corollaire la sensation d'une loi inachevée. Aussi pour 2017, envisageons-nous l'évaluation de son application.

Dans le domaine judiciaire, plusieurs affaires ont été jugées en 2016, malheureusement les jugements rendus ne sont pas en notre faveur. L'écart entre nos attentes de justice et la réalité judiciaire nous impose de revoir en 2017 nos procédures dans ce domaine.

50 ans de Vienne Nature

En février 2016, nous avons lancé un vaste programme pour célébrer les 50 années de Vienne Nature. L'engagement des salariés et des administrateurs a permis de préparer pour 2017 la réalisation d'un programme riche et varié. Je tiens à souligner que la complémentarité des compétences et la capacité à faire ensemble ont été primordiales dans la réussite de ce projet.

Les remerciements

Après une année de présidence, je tiens à remercier très chaleureusement les salariés, les administrateurs, les bénévoles pour leur disponibilité et leur engagement au sein de cette association déjà quinquagenaire, mais toujours jeune. Et je vous invite à nous rejoindre.

Michel Levasseur,
Président de Vienne Nature